

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1865.

Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux publics un crédit extraordinaire de 80,000 francs.

(Voir les Nos 225 et 237 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le baron DE WOELMONT, Président; le duc D'URSEL, STIELLEMANS,
et le baron DE LABBEVILLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre troisième Commission le Projet de Loi ayant pour objet l'allocation d'un crédit spécial de 80,000 fr., destiné à l'achat et aux dépenses d'appropriation d'une maison située à Mons, pour y établir les bureaux des Postes et des petites marchandises.

Votre Commission est d'accord avec M. le Ministre des Travaux publics qu'il est d'intérêt public que les bureaux des Postes soient établis d'une manière stable, dans des locaux appartenant à l'État, et autant que possible situés au centre des affaires, surtout dans les grandes villes, telles que Gand, Liège, Anvers, Namur, Mons, etc., afin de mettre l'État à l'abri des exigences des propriétaires d'immeubles au moment de l'échéance des baux de location.

La propriété dont le Gouvernement a fait l'acquisition, sous réserve de la sanction des Chambres, réunissant les conditions requises sous le rapport du service, des convenances du public et des facilités du commerce, elle a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité des membres présents, l'adoption de ce Projet de Loi.

Le Président.

Baron FERD. DE WOELMONT.

Le Rapporteur.

Baron S. DE LABBEVILLE.